

LE POUVOIR DES EURYCLIDES À SPARTE

La famille des Euryclides occupe une place centrale dans l'histoire de la Laconie d'époque impériale¹. Comme la documentation littéraire, épigraphique et numismatique permet de l'affirmer, Gaius Iulius Euryclès a noué avec Auguste des liens de clientèle qui ont assuré à sa famille une position hégémonique sur l'ensemble de la Laconie, y compris sur la cité de Sparte. Nous avons proposé ailleurs une révision de la documentation concernant la position des Euryclides dans les cités du littoral laconien². Nous voudrions revenir ici sur le pouvoir de ceux-ci dans la cité même de Sparte. On affirme régulièrement que c'est du pouvoir absolu qu'Euryclès aurait acquis sur la cité de Lycurgue que les autres membres de la famille auraient hérité sous la période julio-claudienne. Ainsi, dès 1881, tirant argument du témoignage de Strabon et de la documentation numismatique, R. Weil avançait que le pouvoir dynastique d'Euryclès sur Sparte était passé à son fils Gaius Iulius Lacon³. La découverte de la loi sacrée de Gythéion et surtout la publication d'un palimpseste de Strabon, qui améliorerait substantiellement l'un des deux passages du Géographe concernant le pouvoir d'Euryclès sur les Spartiates et la transmission de celui-ci à son fils, donnèrent lieu à un article de G. W. Bowersock en 1961, où le savant américain confirmait avec force ce que la publication de R. Weil avait déjà avancé sur la question : il y avait eu une réelle dynastie des Euryclides au pouvoir à Sparte dès Auguste⁴.

1. La dernière synthèse sur la famille se trouve dans P. CARTLEDGE et A. J. S. SPAWFORTH, *Hellenistic and Roman Sparta. A Tale of Two Cities*, Londres - New York, 1989, p. 97-104 et 110-112. On consultera également les entrées consacrées aux différents membres de la famille dans A. RIZAKIS, S. ZOUMBAKI et Cl. LEPENIOTI, *Roman Peloponnese, II, Roman Personal Names in their Social Context*, Athènes, 2004.

2. « Les Euryclides en Laconie », Actes du colloque « Le Péloponnèse à l'époque hellénistique et au Haut-Empire », Tours, 6-7 octobre 2005 (à paraître).

3. R. WEIL, « Die Familie des C. Julius Eurykles », *MDAI(A)* 6 (1881), p. 10-20.

4. G. W. BOWERSOCK, « Eurycles of Sparta », *JRS* 51 (1961), p. 112-118. Pour l'édition et la traduction anglaise de la loi sacrée de Gythéion, voir J. H. OLIVER, *Greek Constitutions of Early Roman Emperors from Inscriptions and Papyri*, Philadelphie, 1989, n° 15. Notons que cette loi sacrée, si elle atteste bien la rentrée en

Dans ce dossier, la question la plus délicate à traiter, mais dont on ne peut faire l'économie si l'on veut discuter le pouvoir réel de la famille dans la cité et plus spécialement remettre en question l'interprétation actuelle des procuratèles de Gaius Iulius Lacon et de Gaius Iulius Spartiaticus, respectivement fils et petit-fils d'Euryclès, est celle de la nature du pouvoir à Sparte du premier membre de la soi-disant dynastie des Euryclides ⁵. Quels sont les documents à l'appui d'un pouvoir dynastique ou princier de Gaius Iulius Euryclès sur la cité de Sparte ? Leur interprétation est-elle incontestable ? Peut-on douter que ses descendants lui ont succédé à la tête de Sparte ? Est-il finalement opportun de qualifier cette dynastie de « famille princière de Sparte » ou encore « de princes clients », comme les historiens le font volontiers ? Avant même d'entamer le débat sur ces questions, il convient de rappeler que les seuls documents officiels dont nous disposons pour juger de la position des Euryclides sur la cité sont les monnaies, mais, comme nous allons le démontrer ci-dessous, elles sont loin d'apporter une quelconque définition du pouvoir d'Euryclès à Sparte ⁶. La documentation épigraphique actuelle concernant Euryclès et trouvée jusqu'à présent à Sparte même, à vrai dire assez pauvre en comparaison avec celle découverte dans les cités du golfe laconien, ne nous renseigne pas davantage sur la définition de son pouvoir ⁷. En réalité, c'est principalement sur le témoignage de Strabon que les historiens se basent pour affirmer qu'Euryclès était devenu le dynaste ou le prince client de Sparte ⁸.

Une deuxième remarque est nécessaire avant toute discussion sur le pouvoir des Euryclides à Sparte. Elle concerne la place de ceux-ci dans la hiérarchie du pouvoir. L'exil qui frappa Euryclès et que G. W. Bowersock a daté entre 7 et 2 av. J.-C. n'empêcha pas ses descendants de conserver

grâce de la famille, ne permet pas d'appuyer l'hypothèse d'un quelconque retour au pouvoir de celle-ci à Sparte.

5. Les historiens ne s'accordent pas sur la filiation des deux personnages. Nous suivons ici les conclusions de A. J. S. SPAWFORTH dans P. CARTLEDGE et A. J. S. SPAWFORTH, *op. cit.* (n. 1), p. 102.

6. S. GRUNAUER-VON HOERSCHELMANN, *Die Münzprägung der Lakedaimonier*, Berlin, 1978.

7. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les entrées consacrées aux différents membres de la famille dans A. RIZAKIS, S. ZOUMBAKI et Cl. LEPENIOTI, *op. cit.* (n. 1), où l'on trouve rassemblée la documentation épigraphique.

8. Strabon, VIII, 5, 1 et 5. Flavius Josèphe, *Antiquités Juives*, XVI, 300-310 et *Guerre des Juifs*, I, 513-531. Flavius Josèphe, qui est le seul à nous renseigner sur la condamnation et l'exil d'Euryclès par Auguste, ne donne aucun indice sur la nature du pouvoir d'Euryclès à Sparte.

une position privilégiée⁹. Nous ne connaissons pas bien la situation de la famille à Sparte – car nous pouvons répéter la même chose des descendants d'Eurycylès que du premier membre de la famille : la documentation concernant leur rôle à Sparte est quasiment inexistante à l'exception des monnaies du fils d'Eurycylès, Lacon –, mais elle occupa sans conteste une position privilégiée à l'échelon provincial. La famille s'était liée par mariage avec celle de Pompeius Macer, un ami officiel de l'empereur Tibère, et Tacite la range logiquement parmi les *primores Achaïorum*¹⁰. Claude nomma par la suite Gaius Iulius Lacon à la charge de procureur personnel de l'empereur et la famille des Euryclides occupa durant son règne les plus hautes fonctions civiques dans la capitale de la province, Corinthe¹¹. Gaius Iulius Spartiaticus devint quant à lui procureur de Néron et d'Agrippine, mais également le premier grand-prêtre du κοινόν des Achéens, peut-être dès 54 apr. J.-C.¹². La documentation ne nous permet pas de savoir si Sparte était intégrée à ce κοινόν à l'époque et l'on peut raisonnablement penser que Spartiaticus fut grand-prêtre du κοινόν achéen en qualité de citoyen corinthien. Ajoutons que la famille fut l'une des premières de la province d'Achaïe à entrer au sénat de Rome, ce qui suffit à établir définitivement son appartenance à l'élite impériale.

Ces données montrent clairement qu'à côté des enjeux de la politique locale, la famille des Euryclides joua un rôle significatif sur le plan provincial. Cette distinction a son intérêt quand il s'agit d'interpréter certaines charges occupées par des membres de la famille et notamment les procurateurs. Sans perdre de vue cette distinction, revenons à présent à la question que nous voulons traiter ici : qu'en est-il du pouvoir dynastique ou princier d'Eurycylès et de ses descendants à Sparte ? Il vaut la peine de mener une relecture serrée de la documentation à ce sujet, et en premier lieu une relecture de Strabon, car une analyse différente de ce que nous proposons les synthèses sur la question est possible.

9. Pour la datation de l'exil, voir G. W. BOWERSOCK, *op. cit.* (n. 4), p. 115. H. LINDSAY (« Augustus and Eurycles », *Rhein. Mus.* 135 [1992], p. 296) a récemment proposé le terminus *ante quem* de 15 apr. J. -C.

10. Tacite, *Annales*, VI, 24, 3-4.

11. A. B. WEST, *Corinth VIII*, 2. *Latin Inscriptions 1896-1926*, Cambridge, 1931, n°67 et 68 (=AE, 1927, 1 et 2).

12. ID., *ibidem*, n°68. Voir également pour la prêtrise IG II², 3538. Pour la datation de cette nouvelle fonction, voir A. J. S. SPAWFORTH, « Corinth, Argos and the Imperial Cult: Pseudo-Julian, Letters 198 », *Hesperia* 63 (1994), p. 211-232.

Le pouvoir d'Euryclys à Sparte chez Strabon

[L'île de Cythère] appartient à titre personnel à Euryclys, qui, de nos jours, a été chef [ἡγεμών] des Lacédémoniens¹³.

Récemment Euryclys provoqua des troubles parmi eux [les Lacédémoniens], en donnant l'impression, dans l'exercice de son autorité [ἐπιστασία] sur eux, d'abuser, en dehors de toute mesure, de l'amitié de César, mais le désordre trouva vite une fin, quand à la mort d'Euryclys, son fils rejeta complètement une telle ambition¹⁴.

Pour prendre la mesure exacte des propos de Strabon, il convient tout d'abord de relire les remarques de R. Baladié sur la nature des informations livrées par le Géographe dans sa notice sur Euryclys :

Il s'agit, dans tous ces cas, écrit R. Baladié, de renseignements recueillis par Strabon en personne, et à Rome même, semble-t-il, de la bouche de gens qui connaissaient bien le Péloponnèse, notamment le centre et le sud, soit parce qu'ils y vivaient, soit parce qu'ils y avaient des intérêts¹⁵.

Selon R. Baladié, Strabon n'a pas visité la partie méridionale du Péloponnèse et, quel que soit son intérêt pour Euryclys, il rapporte donc à son sujet des informations indirectes. Il n'est pas étonnant par conséquent que l'enquête menée par G. W. Bowersock sur les termes utilisés par Strabon pour qualifier le pouvoir d'Euryclys (ἡγεμών et ἐπιστασία) fasse ressortir de son côté que le Géographe n'employa vraisemblablement pas ces termes dans un sens technique¹⁶. Euryclys n'a évidemment pas porté le titre officiel d'ἡγεμών à Sparte. Il s'agit de la part de Strabon d'une formule rapide et sans nuance pour résumer en un mot ce qu'il avait compris de son informateur : Euryclys était le chef de la cité ou mieux son *leader* comme traduit A. J. S. Spawforth¹⁷.

Dans le second extrait, plus détaillé, l'emploi d'un terme inhabituel à Strabon, à savoir ἐπιστασία, laisse peut-être entrevoir un effort de clarification de la part du Géographe¹⁸. Malheureusement, cet éventuel effort n'améliore pas notre compréhension. Strabon avait-il à l'esprit l'usage du terme ἐπιστάτης attribué par les rois de l'époque hellénistique à leur

13. Strabon, VIII, 5, 1 (R. Baladié).

14. Strabon, VIII, 5, 5 (R. Baladié).

15. R. BALADIÉ, *Le Péloponnèse de Strabon*, Paris, 1980, p. 311.

16. G. W. BOWERSOCK, *op. cit.* (n. 4), p. 112 : chez Strabon, l'ἡγεμών désigne des pouvoirs aussi différents que ceux de « Sylla, un gouverneur de province, un préfet d'Égypte, un chef germain et l'empereur Tibère ».

17. P. CARTLEDGE et A. J. S. SPAWFORTH, *op. cit.* (n. 1), p. 98.

18. G. W. BOWERSOCK (*op. cit.* [n. 4], p. 112) compare ici Strabon à un passage de Diodore de Sicile (XX, 32) pour montrer que le terme ἐπιστασία n'est pas non plus à prendre dans un sens technique.

émisnaire dans certaines cités ? Plus encore, on est en droit de se demander si l'usage de ce terme par Strabon implique nécessairement un règne d'Euryclès à Sparte, comme semblent volontiers le supposer les historiens. En d'autres mots, est-ce lors de son règne à Sparte qu'Euryclès abusa de sa proximité avec l'empereur ? Ou bien plus simplement Euryclès abusa-t-il d'une position dominante dans la cité, position liée à sa proximité avec l'empereur et aux privilèges qui découlaient de celle-ci, sans nécessairement qu'il y ait eu un quelconque gouvernement d'Euryclès ? Le terme ἐπιστασία pourrait en effet désigner la grande autorité dont jouissait Euryclès sur les Spartiates sans que l'on doive supposer le passage d'un gouvernement républicain à un gouvernement de type monarchique dans la cité de Sparte, que ce soit sous la forme d'une dynastie ou d'une principauté pour reprendre les termes les plus couramment utilisés pour décrire le pouvoir d'Euryclès¹⁹.

Que nous dit la documentation épigraphique de Sparte concernant un éventuel changement institutionnel dans la cité ? On perçoit clairement qu'Euryclès s'était effectivement immiscé dans les affaires publiques de la cité. Il avait fait son entrée dans le cercle conservateur des familles dont les enfants prenaient part à des services religieux²⁰. Les rapports étroits avec les membres d'une famille parmi lesquels on désignait les prêtres des Dioscures, à savoir les futurs Memmii, montrent qu'Euryclès possédait des alliances dans les familles de l'aristocratie traditionnelle de Sparte²¹. Nous

19. Il faut noter en outre que le texte de Strabon ne suppose pas obligatoirement une « installation » d'Euryclès au pouvoir à Sparte par l'empereur, contrairement à ce que soutient notamment G. W. Bowersock.

20. *IG V*, 1, 141. Les lignes 17-18 mentionnent deux fils d'Euryclès.

21. Suite à la reconstitution de Peek, une inscription d'Épidaure (*IG IV*², 1, 662) fait apparaître arbitrairement, nous semble-t-il, une Iulia, fille d'un Iulius, épouse d'Euryclès. La reconstitution est acceptée rapidement selon nous dans A. RIZAKIS, S. ZOUMBAKI et Cl. LEPENIOTI, *op. cit.* (n. 1), p. 285. Car, comme pourrait bien le démontrer l'interprétation d'une liste de παῖδια datée entre 30 et 20 av. J.-C. (*IG V*, 1, 141), Euryclès pourrait avoir plus vraisemblablement contracté un mariage dans la famille des futurs Memmii. Parmi les tout jeunes enfants de cette liste de παῖδια, on reconnaît en effet sans difficulté deux fils d'Euryclès, Rhadamanthe et Deximachus, aux lignes 17-18, et deux fils de Pratolaus (I), Deximachus (I) et Sidectas (I), aux lignes 19-21, des ancêtres des Memmii, l'une des grandes familles de Sparte sous le Haut-Empire, au sein de laquelle se transmettait la prêtrise héréditaire des Dioscures (A. J. S. SPAWFORTH, « Families at Roman Sparta and Epidaurus », *BSA* 80 [1985], p. 193-195). L'homonymie de deux enfants (Deximachus) et leur proximité dans le catalogue rapprochent apparemment les deux familles. L'onomastique nous permet d'aller sensiblement plus loin dans l'interprétation. Chez les Memmii, le constat est net : pendant deux siècles, les aînés sont nommés en alternance Pratolaus / Deximachus (Pour le stemma de la famille voir Id., *Ibidem*, p. 194). Aucune autre famille ne semble porter ce nom dans le Péloponnèse. Voir P. M. FRASER, E. MATTHEWS (éd.), *A Lexicon of Greek Personal Names*, vol. IIIa, *The*

devons également nous rappeler que des bâtiments publics, comme le théâtre, furent probablement financés en grande partie par l'allié d'Auguste²². On pense également à l'introduction du culte impérial. Le passage d'Agrippa à Sparte porte aussi la trace de l'influence d'Euryclès et il est vraisemblable que ce dernier était au premier rang lors de la visite d'Auguste en 21 av. J.-C.²³. Les sources épigraphiques disponibles ne permettent pas cependant d'affirmer que les institutions républicaines de Sparte avaient été modifiées. L'existence de catalogues de magistrats de l'époque d'Auguste tendrait même à prouver le contraire²⁴. À moins de comparer le soi-disant règne d'Euryclès avec celui de son patron impérial et de supposer qu'Euryclès ait pu exercer son pouvoir *behind a screen of constitutionalism*²⁵. Euryclès aurait alors dirigé Sparte sans avoir rien modifié des institutions existantes de la cité.

Au final, que peut-on retenir du témoignage de Strabon concernant la nature du pouvoir d'Euryclès ? Ce dernier était devenu sans conteste le *leader* des Lacédémoniens ; il détenait une position hégémonique à Sparte, protégée jusqu'à un certain point par l'amitié de l'empereur. Il abusa cependant de cette amitié dans son rapport d'autorité avec les

Peloponnese, Western Greece, Sicily and Magna Graecia, Oxford, 1997, p. 121 et 374-375. Après la bataille d'Actium, les noms des Euryclides sont tout aussi significatifs. Ils marquent des réalités ou des prétentions géographiques – Lacon, Spartiaticus, Argolicus – ou des rapprochements avec la mythologie – Rhadamanthe et Herculanus. Indiscutablement, Euryclès, en nommant un de ses fils Deximachus, opère un évident rapprochement avec les futurs Memmii de Sparte. Et une coutume grecque qui ne semble pas s'être altérée avec l'Empire veut que le fils aîné prenne le nom de son grand-père paternel, tandis que le second fils prenne le nom de son grand-père maternel (A. J. S. SPAWFORTH, *Ibidem*, p. 193). En ce sens, en admettant que Deximachus, le fils d'Euryclès ait reçu le nom de son grand-père maternel, l'épouse d'Euryclès serait tout simplement la fille d'un Deximachus, qui serait vraisemblablement le père de Pratolaus (I). Les deux Deximachus, le fils d'Euryclès et le fils de Pratolaus (I), seraient ainsi cousins par alliance. Le mariage avec l'une des plus puissantes familles de Sparte du moment peut avoir été une manière classique pour Euryclès d'accroître son influence à Sparte. Ajoutons que d'autres indices peuvent être portés au dossier concernant le rapprochement des deux familles. Les inscriptions nous font connaître plusieurs membres de la famille des Memmii portant le nom Spartiaticus ou Lacon à partir de la fin du premier siècle apr. J. -C. Voir sur ceux-ci, Id., *Ibidem*, p. 211-213.

22. Le théâtre de Sparte est mis en relation par les archéologues avec Gaius Iulius Euryclès ; voir à ce propos O. GENGLER et P. MARCHETTI, « Sparte hellénistique et romaine : dix années de recherche (1989-1999) », *Topoi* 10 (2000), p. 59.

23. *IG V*, 1, 374, mais aussi le lien entre les possibles opérations d'Agrippa durant la bataille d'Actium et les cités du littoral laconien. Voir note 2.

24. P. CARTLEDGE et A. J. S. SPAWFORTH, *op. cit.* (n. 1), p. 98 et l'appendice II, proposant une liste des catalogues de magistrats.

25. Id., *Ibidem*, p. 98.

Spartiates. Strabon nous dit que la nature de cet abus était à chercher dans la φιλοτιμία, l'ambition excessive du personnage. Un apophtegme bien connu de Plutarque confirme que, lors du procès d'Euryclès devant Auguste, il existait une réelle opposition à Euryclès de la part de certains aristocrates locaux, et notamment les descendants du fameux général Brasidas, qui allaient ultérieurement devenir des Claudii et accéder au sénat de Rome²⁶. Il s'agissait probablement, entre autres pour la faction des descendants de Brasidas, de contrer les aspirations au pouvoir du parvenu qu'était Euryclès. L'ambiguïté du témoignage de Strabon et plus généralement la pauvreté de notre documentation concernant les conflits internes à Sparte ne permettent pas, nous semble-t-il, de distinguer unanimement entre l'exercice d'une position hégémonique sur la cité et une véritable révolution institutionnelle à Sparte au bénéfice d'Euryclès.

Le fils d'Euryclès à Sparte : une succession ?

L'intérêt du second extrait de Strabon concernant les Euryclides, manifestement plus fidèle à la source, réside d'autre part dans la mention d'un fils d'Euryclès. Si Strabon ne fait écho ni à la comparution d'Euryclès devant Auguste ni même à son exil, deux faits pourtant avérés chez Flavius Josèphe, il précise cependant que la mort d'Euryclès mit un terme « rapide » aux troubles que celui-ci avait provoqués parmi les Lacédémoniens et que son fils avait rejeté « complètement » les ambitions paternelles²⁷. Ces nuances ne viennent pas de Strabon lui-même²⁸. Elles laissent entrevoir que l'exil d'Euryclès n'a pas suffi à faire cesser les troubles. Ce sont sa mort et un changement immédiat de la politique familiale de la part de son fils qui permirent la fin de ceux-ci. Comment interpréter ce changement de politique de la part de son fils ? Strabon nous donne peu de précision. L'abandon d'ambitions démesurées (φιλοτιμία) avait probablement permis de rétablir sur-le-champ une certaine concorde à Sparte²⁹. Toute la question est évidemment de savoir quelle situation politique succédait à la condamnation d'Euryclès à Sparte et quel pouvoir demeura entre les mains du fils par suite du rejet des ambitions paternelles.

26. Plutarque, *Moralia*, 207f. Voir Id., *Ibidem*, p. 101 et N. G. KENNELL, « From *perioikoi* to *poleis*. The Laconian Cities in the Late Hellenistic Period », dans S. HODKINSON et A. POWELL (éd.), *Sparta: New Perspectives*, Londres, 1999, p. 204.

27. Voir note 8 pour les références à Flavius Josèphe.

28. Le Géographe précise de même qu'Euryclès *semblait* abuser de l'amitié de l'empereur dans l'ἐπιστοασία qu'il exerçait sur les Lacédémoniens. L'emploi du verbe δοκέω révèle que Strabon transmet aussi ici la vision de son informateur. Ce dernier devait connaître relativement bien la situation à Sparte pour se faire l'écho des accusations formulées par les opposants d'Euryclès.

29. Voir sur ce terme l'avis de H. LINDSAY, *op. cit.* (n. 9), p. 295-296.

Était-il devenu le dynaste modéré de Sparte ou simplement le chef d'une faction modérée ? Il faut, nous semble-t-il, être prudent dans l'interprétation du témoignage de Strabon et dans l'usage que l'on fait des termes de dynaste ou de prince client. S'il existe une quelconque dynastie au pouvoir à Sparte, la preuve décisive doit venir d'ailleurs, car il faut constater que le témoignage de Strabon sur les Euryclides est trop vague à ce propos. Examinons donc les données numismatiques et leur interprétation réalisée en ce sens par R. Weil en 1881, puisque c'est bien la combinaison de Strabon et des monnaies qui est à la base d'une dynastie au pouvoir à Sparte.

Les monnaies des Euryclides

Gaius Iulius Euryclès et son fils Gaius Iulius Lacon ont émis un monnayage sur lequel on lit l'abréviation de l'ethnique ΛΑ(cédoniens)³⁰. Les émissions d'Euryclès commencèrent assez tôt puisqu'un type monétaire avec l'inscription ΚΑΙΣ reproduit le portrait du jeune Octave et, d'autre part, des monnaies du règne de Claude indiquent encore à leurs revers l'inscription ΕΠΙ ΛΑΚΩΝΟΣ. La nouveauté de ce monnayage lacédémonien est de mentionner aux revers les formules ΕΠΙ ΕΥΡΙΚΛΕΟΣ et ΕΠΙ ΛΑΚΩΝΟΣ, ce qui ne renvoie manifestement pas aux fonctionnaires monétaires habituels spartiates dont font mention les monnaies lacédémoniennes de la période hellénistique³¹. Or, c'est précisément sur cette formule ΕΠΙ + génitif que R. Weil s'appuya pour affirmer que les Euryclides détenaient un pouvoir dynastique sur Sparte. La formule qui différait de celles de l'époque hellénistique était pour lui l'indice du passage d'un gouvernement de type républicain, avec magistrats monétaires réguliers, à un gouvernement de type monarchique et un droit de frappe monétaire revenant à un seul, à savoir Euryclès, puis Lacon³².

On est en droit tout d'abord de se demander si la constitution de l'Empire ne changea pas la donne en ce qui concerne le droit de frappe monétaire. Mais d'une manière plus décisive, la seule consultation du récent *Roman Provincial Coinage* met désormais en doute l'interprétation

30. Cf. S. GRUNAUER-VON HOERSCHELMANN, *op. cit.* (n. 6), p. 63-77. C. GRANDJEAN (*Les Messéniens de 370/369 au 1^{er} siècle de notre ère. Monnayage et histoire*, Paris, 2003, p. 249) a révélé les liens de ce monnayage avec celui de Messène et se demande « si l'ami d'Octave-Auguste n'exerça pas une forme d'autorité sur Messène ».

31. S. GRUNAUER-VON HOERSCHELMANN, *op. cit.* (n. 6), p. 63. S. GRUNAUER-VON HOERSCHELMANN a également daté une série de monnaies (XXXII), ne mentionnant pas les noms d'Euryclès ou de Lacon, d'une période d'interrègne entre les deux soi-disant dynastes. Les types sont semblables à ceux de la série (XXXII) au nom de Lacon. Voir à ce propos les remarques de C. GRANDJEAN, *op. cit.* (n. 30), p. 215.

32. R. WEIL, *op. cit.* (n. 3), p. 13-15.

de R. Weil puisque la formule EIII + génitif est couramment attestée sur les monnaies de l'époque julio-claudienne dans les provinces hellénophones à côté du seul nom au nominatif. L'interprétation de la mention d'un nom sur les monnaies, que ce soit dans la formule EIII + génitif ou au nominatif seul, n'est nullement aisée. Les auteurs du *Roman Provincial Coinage* distinguent trois grandes possibilités pour interpréter ces noms :

*They may simply be dating formulae (eponymous magistrates at Smyrna or the grammateus at Mylassa 2793), they may be the names of some magistrate (whether ordinary or special for the coinage) responsible for the coinage or they may be the name of a magistrate or private citizen who paid for the coin issue to be made*³³.

Même si Euryclès et Lacon sont, à une exception près, à l'origine de toutes les émissions monétaires lacédémoniennes sous les Julio-Claudiens, la mention sur ces monnaies de la formule EIII suivie de leur nom au génitif ne peut être considérée comme la preuve décisive de la tyrannie de ceux-ci sur la cité et encore moins que le pouvoir absolu d'Euryclès sur Sparte soit un jour passé dans les mains de son fils Lacon. Ce dont nous sommes certains, c'est que le monnayage lacédémonien a été financé par les Euryclides, et ce jusqu'au début du règne de Claude, pour des raisons évidentes de prestige et de profit³⁴. Le caractère exceptionnel des émissions lacédémoniennes a été mis en évidence par S. Grunauer-von Hoerschelmann qui a rangé les monnaies des cités du Péloponnèse dans un tableau instructif montrant que seules les cités de Corinthe et de Patras, deux colonies romaines, ont émis un monnayage régulier depuis Auguste jusqu'à l'empereur Géta³⁵. Sparte se trouve être la seule cité grecque du tableau à avoir émis un monnayage important entre les règnes d'Auguste et de Claude. Dans le Péloponnèse de cette époque, les Euryclides étaient vraisemblablement les seuls notables à disposer des moyens nécessaires – la fortune et la proximité avec la maison impériale – pour réaliser un tel monnayage.

La procuratèle des Euryclides

Le pouvoir d'Euryclès en Laconie et spécialement à Sparte fut énorme. Citoyen romain, ami personnel de l'empereur, finançant l'émission de monnaies spartiates, il était le *leader* incontesté des Lacédémoniens et plus largement de Laconie. Ses descendants, Gaius Iulius Lacon le premier,

33. A. BURNETT, M. AMANDRY, P. P. RIPOLLÈS, *Roman Provincial Coinage*, vol. I, *From the death of Caesar to the death of Vitellius (44 BC – AD 69)*. Part I: *Introduction and Catalogue*, p. 3.

34. Id., *Ibidem*, p. 17

35. S. GRUNAUER-VON HOERSCHELMANN, *op.cit.* (n. 6), p. 108.

hérîtèrent de ses privilèges. À Sparte, puis au niveau provincial, ils jouèrent en toute vraisemblance un rôle de premier plan. Mais à l'exception des monnaies de Lacon, nous n'avons aucun document permettant d'éclairer la nature du pouvoir des descendants d'Euryclès à Sparte durant la période julio-claudienne ; pas même les procuratèles de Lacon et de Spartiaticus, respectivement sous Claude et Néron, comme nous allons tenter de le démontrer, ne doivent être prises en compte dans le débat.

Dans le premier quart du XX^e siècle, les fouilleurs américains de Corinthe découvrirent deux inscriptions latines importantes pour la compréhension de l'histoire des Euryclides et spécialement pour leur rôle à l'échelon provincial. La première inscription atteste qu'après l'exil qu'il connut en 33 apr. J.-C., Gaius Iulius Lacon, le fils d'Euryclès, avait été nommé *duovir* de Corinthe, mais également procurateur de Claude³⁶. La seconde inscription de Corinthe nous apprend que le fils de Lacon, Gaius Iulius Spartiaticus, outre d'importantes charges corinthiennes, avait été nommé quant à lui procurateur de Néron et d'Agrippine³⁷. La même inscription indique que Spartiaticus avait été auparavant tribun militaire et possédait le cheval public [*ex]ornato a diuo Claudio*, avec lequel il devait participer au défilé qui avait lieu chaque quinze juillet à Rome³⁸. Outre le fait que Claude menait une politique de promotion des élites provinciales, l'intervention directe de l'empereur dans la collation du rang équestre à Spartiaticus montre, à l'instar d'ailleurs de la procuratèle de Lacon, que la famille jouissait d'une faveur particulière sous cet empereur³⁹. Ajoutons qu'ils occupèrent à eux deux la charge de *duovir* lors de trois années quinquennales dans la capitale de la province d'Achaïe⁴⁰. La carrière de Spartiaticus prit résolument une tournure d'envergure provinciale, quand il fut nommé grand-prêtre à vie du culte impérial pour le κοινόν d'Achaïe, peut-être dès 54 apr. J.-C., charge qu'il fut d'ailleurs le premier à exercer⁴¹.

Cette découverte épigraphique majeure eut des conséquences à Sparte, puisque les procuratèles des Euryclides furent étrangement portées au crédit d'un pouvoir dynastique de la famille dans la prestigieuse cité de Lycurgue.

36. A. B. WEST, *op. cit.* (n. 11), n°67.

37. ID., *Ibidem*, n°68. Il fut, comme son père, agonothète des Isthmia et des Caesareia qui se déroulaient tous les deux ans dans le sanctuaire de Poséidon, mais aussi patron de la cité.

38. S. DEMOUGIN, *L'ordre équestre sous les Julio-Claudiens* (Coll. de l'École Française de Rome, 108), Rome, 1988, p. 190.

39. ID., *Ibidem*, p. 202.

40. Pour la datation de ces charges, voir M. AMANDRY, *Le Monnayage des duovirs corinthiens* (BCH, Suppl. 12), Athènes, Paris, 1988, p. 74, note 563.

41. Voir *supra*, note 12.

Il faut relire les commentaires explicatifs des éditeurs L. R. Taylor et A. B. West pour saisir l'influence de leur vision des Euryclides sur les travaux de leurs successeurs :

*While his coins do not answer the question, the appearance of the portrait of Claudius on some of them suggests that he was acting in a double capacity, ruler of Sparta under the aegis of the emperor in the eyes of his subjects, and procurator of Claudius in the sight of the outside world. Moreover, Claudius' treatment of other client princes points to the same conclusion, for it shows him willing to restore them, to increase their power, and finally to honor them as individuals with senatorial rank. Thus Agrippa, the Jewish king, received the ornamenta consularia from Claudius at the same time that his kingdom was enlarged [...]*⁴².

Pour L. R. Taylor et A. B. West, Gaius Iulius Lacon dirigeait donc Sparte sous l'égide de l'empereur, pendant que son titre de procurateur « régularisait », aux yeux de l'extérieur, la position que l'Euryclide occupait à Sparte. L'explication est entièrement fondée sur un parallélisme entre les Euryclides et les princes clients. Or on a vu ci-dessus combien il est difficile de définir le pouvoir des Euryclides à Sparte et combien Strabon et les monnaies sont loin d'appuyer l'idée que la famille des Euryclides formait une dynastie de princes clients à Sparte. Il existe une réelle différence entre la direction d'une cité grecque comme Sparte et celle du royaume de Commagène, pour prendre un autre exemple de royaume client de l'époque de Claude.

Ainsi, après le témoignage de Strabon et des monnaies, la procuratèle semblait désormais convaincre les historiens que les Euryclides avaient formé une dynastie au pouvoir à Sparte jusqu'au règne de Néron. Dès ce moment, on acquit l'habitude de qualifier les Euryclides de famille princière de Sparte, sans que la documentation n'appuyât d'une quelconque manière cette hypothèse⁴³. D'autre part, la charge de procurateur avait pris un sens inhabituel : la direction d'une cité libre.

G. W. Bowersock évoque peu la procuratèle de Lacon dans son article sur Euryclès. Dès les années soixante, une critique du contenu des procuratèles des Euryclides tel que proposé par L. R. Taylor et A. B. West se fit cependant jour dans les travaux de H.-G. Pflaum sur les procurateurs de rang équestre, une critique qui ne fut pas toujours bien comprise. Pour H.-G. Pflaum, la procuratèle des Euryclides se rangeait dans la catégo-

42. L. R. TAYLOR et A. B. WEST, « The Euryclids in Latin Inscriptions from Corinth », *AJA* 30 (1926), p. 398.

43. Voir notamment S. DEMOUGIN, *Prosopographie des chevaliers romains julio-claudiens*, Rome, 1992, p. 416 et 470 (famille royale de Sparte) et B. PUECH, « Prosopographie des amis de Plutarque », *ANRW*, II, 33, 6, p. 4853 et 4855 (autorité quasi princière).

rie assez restreinte des procurateurs dont la charge était d'administrer des domaines privés appartenant à l'empereur⁴⁴. Selon lui, il fallait donc distinguer une première période où les Euryclides avaient été dynastes de Sparte d'une seconde où Lacon et Spartiacus avaient administré une « principauté de Sparte », propriété privée de l'empereur⁴⁵. Exprimée de la sorte, cette hypothèse soulève un réel problème : on peut se demander en effet, avec A. J. S. Spawforth, comment la célèbre cité de Sparte avait pu devenir une propriété personnelle de l'empereur⁴⁶. En réalité, l'hypothèse n'est que partiellement erronée. Pour éclaircir celle-ci, il faut tenter de saisir ce que H.-G. Pflaum entend sous le terme de principauté, mais aussi percevoir comment les études précédentes concernant les Euryclides l'ont poussé à localiser cette principauté à Sparte même, alors que l'inscription corinthienne ne donne aucune précision sur le territoire qu'administrait Lacon en tant que procurateur.

Une première remarque doit porter sur l'emploi du terme principauté par H.-G. Pflaum, terme qui prête manifestement à confusion. À l'instar de A. B. West, le savant français emploie ce terme non seulement pour parler du pouvoir d'Euryclès et de Lacon sur Sparte :

Son grand-père Euryclès avait été rétabli dans sa principauté de Sparte [...]. Le fils d'Euryclès et père de Spartiacus, Lacon, avait hérité la principauté, mais il avait été destitué par Tibère⁴⁷.

Mais aussi lorsqu'il discute des domaines de l'empereur dont la gestion est à charge des procurateurs, qu'il désigne sous les termes de « principautés eximées » de l'empire. Le terme principauté ne recouvre pas la même chose dans les deux cas. Si Euryclès est, pour H.-G. Pflaum, l'équivalent d'un prince dans son état indépendant de Sparte, les procurateurs gèrent quant à eux une principauté au sens de propriété privée de l'empereur régnant et dont héritent les successeurs de celui-ci. Il faudrait donc comprendre, selon nous, sous les termes de principauté de Sparte, des propriétés privées de l'empereur situées sur le territoire de la cité.

Deuxièmement, comme le souligne H.-G. Pflaum, le problème que pose ce type de procurateurs est la localisation du territoire que ceux-ci administrent pour l'empereur, car leur titulature ne mentionne pas le territoire administré⁴⁸. Ainsi Lacon est-il nommé procurateur de Claude

44. H.-G. PFLAUM, *Les procurateurs équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, 1950, p. 9 et 14.

45. ID., *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, vol. 1, 1960-1961, p. 64.

46. P. CARTLEDGE et A. J. S. SPAWFORTH, *op. cit.* (n. 1), p. 102.

47. H.-G. PFLAUM, *op. cit.* (n. 45), p. 63.

48. ID., *op. cit.* (n. 44), p. 9.

sans aucune autre précision. D'autres indices sont donc nécessaires pour déterminer la localisation de ce domaine impérial. Les études antérieures dont disposait H.-G. Pflaum dans les années soixante mettaient l'accent sur la question d'une dynastie des Euryclides à Sparte, oubliant cependant que la famille, appartenant à l'élite provinciale, était à même de jouer un rôle non négligeable dans l'administration impériale. Dans la continuité des études sur les Euryclides, H.-G. Pflaum émit donc l'hypothèse que le territoire administré par les Euryclides en tant que procurateurs devait être localisé à Sparte même. S'il est correct selon nous de revenir à l'interprétation de H.-G. Pflaum concernant les procurateurs, à savoir que Gaius Iulius Lacon, puis son fils Gaius Iulius Spartiacus, ont vraisemblablement administré des propriétés impériales, il n'est pas nécessaire cependant de chercher à localiser ces propriétés sur le territoire de Sparte. Nous avancerions plus prudemment que les propriétés impériales gérées par les Euryclides devaient se situer en Achaïe et probablement même dans le Péloponnèse.

Force est de constater que la révision critique de la documentation littéraire, numismatique et épigraphique ébranle ce qui semblait être un acquis définitif du côté de la Sparte impériale, à savoir la certitude de l'existence dans la cité d'une dynastie princière au pouvoir dans le chef des Euryclides jusqu'au règne de Néron. Pour tenter de faire la lumière sur l'histoire politique de Sparte à cette époque, il convient selon nous de comparer Euryclès à ses semblables plutôt qu'à Auguste lui-même ou aux princes clients. La comparaison de la position d'Euryclès à Sparte avec celle qu'ont occupée d'autres notables achéens de grande envergure dans leur cité respective pourrait être fructueuse dans ce débat. On pense plus précisément aux richissimes Claudii de Marathon et à leurs rapports tendus avec les Athéniens, qui furent de la même manière soupçonnés de tyrannie.

Jean-Sébastien BALZAT
18, chaussée de Nivelles
B-5032 Mazy